

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 751f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Commissaire Hammarberg appelle à « renforcer la mobilisation pour assurer la protection des droits de l'homme dans les zones touchées par le conflit d'Ossétie du Sud »

Strasbourg, 22.10.2008 – Dans le [rapport](#) qu'il publie aujourd'hui à l'issue d'une deuxième mission spéciale dans les zones touchées par le conflit d'Ossétie du Sud, Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, constate que « les conditions humanitaires et la situation des droits de l'homme restent critiques. Il importe que tous les acteurs concernés apportent au plus vite un soulagement aux souffrances de milliers de gens ».

Selon le Commissaire, à la mi-octobre, plus de 95 000 personnes déplacées avaient pu regagner leur domicile sur un total estimé à 131 000. « C'est un signe positif » estime-t-il. « Les responsables doivent mettre en œuvre le principe du droit au retour volontaire, garantir la sécurité et veiller à la reconstruction des maisons. »

« Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le soutien et la prise en charge des personnes déplacées, en particulier des quelque 20 000 qui ne pourront probablement pas rentrer chez elles avant longtemps » ajoute-t-il. « Des travaux sont en cours pour reloger 2 100 familles dans des logements individuels qui seront une bonne solution provisoire pour de nombreuses personnes déplacées. A l'approche de l'hiver, il est vital de répondre d'urgence à leurs besoins. »

Le Commissaire Hammarberg insiste également sur la nécessité de ne pas laisser de côté les 220 000 personnes déplacées antérieurement, et fait observer que « les mesures d'amélioration de la situation de ces personnes ne sauraient remplacer leur droit à retourner chez elles dans des conditions de sécurité acceptables ».

La nécessité de déminer se fait encore cruellement sentir. Il reste en effet « d'importantes quantités de munitions et de bombes non explosées qui représentent un véritable danger pour les populations. Un déminage systématique s'impose, tant dans la zone tampon que dans les zones sous contrôle géorgien, ce qui exige de la part des deux parties une coopération et un partage d'informations sans réserve. »

La sécurité des personnes est aussi un enjeu de taille, surtout dans la partie nord de la zone tampon. « Il faut faire cesser complètement le pillage et les violences, mais il importe aussi de traiter des problèmes à plus long terme, notamment la question du professionnalisme des forces de l'ordre et la manière dont elles respectent les droits de l'homme. Les autorités et la communauté internationale doivent surveiller de près la situation sur le terrain pour détecter et désamorcer tout regain de violence ou tous agissements à visée ethnique ».

Le Commissaire Hammarberg fait le point sur les échanges de prisonniers effectués jusqu'à présent : 179 personnes en vie et les corps de 43 autres ont été remis par les autorités de fait d'Ossétie du Sud aux autorités géorgiennes qui, en retour, leur ont remis 41 personnes et deux corps. « Tskhinvali doit bientôt remettre dix autres corps à Tbilissi. Il est crucial de prendre toutes les mesures possibles pour retrouver les personnes disparues et faire la lumière sur ce qui s'est passé dans chacun des cas.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.

Dans ce domaine, il importe d'autant plus de ne rien laisser au hasard que c'est un moyen de mettre fin aux prises d'otages crapuleuses visant à obtenir de l'autre camp des informations ou des libérations. »

Enfin, le Commissaire exhorte les acteurs internationaux à mieux se coordonner et à donner aux instances de suivi les moyens de faire face à la crise des droits de l'homme. Il demande instamment aux autorités compétentes d'autoriser d'urgence « toutes les organisations humanitaires à accéder à toutes les zones concernées, par toutes les voies d'accès possibles et à tout moment. »

Le rapport s'appuie sur la visite effectuée par le Commissaire entre le 25 et le 27 septembre 2008 dans les zones touchées par le conflit d'Ossétie du Sud. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'une mission d'évaluation de la mise en œuvre des six principes visant à garantir les droits de l'homme et à assurer une aide humanitaire de toute urgence, principes que le Commissaire avait énoncés dès le mois d'août. Le texte in extenso du rapport est consultable sur le site web du Commissaire.

Contact presse : Stefano Montanari, +33 6 61 14 70 37, stefano.montanari@coe.int.

* * *

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution non judiciaire indépendante au sein du Conseil de l'Europe ; sa mission est de promouvoir la prise de conscience et le respect des droits de l'homme dans les 47 Etats membres de l'Organisation. Il est élu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le Commissaire en exercice, M. Thomas Hammarberg, a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2006.